RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Arrêté du 13 mai 2011
portant nomination au Conseil national de la spécialisation vétérinaire

NOR : AGRE1112981A

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la ruralité, de la pêche et de l'aménagement du territoire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 814-32 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 1993 modifié relatif au Conseil national de la spécialisation vétérinaire,

Arrête :

Article 1er

Le Conseil national de la spécialisation vétérinaire comprend les membres titulaires et suppléants ci-après désignés dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 5 mars 1993 susvisé.

1° Au titre de la profession vétérinaire :
Le président du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, ayant pour suppléant M. Michel Martin-Sisteron ;
M. Jean-Pierre Cotard, ayant pour suppléante Mme Dona Sauvage ;
M. Benoit Assemat, ayant pour suppléant M. Jean-Louis Pellerin ;
M. Pierre Buisson, ayant pour suppléant M. Christophe Buhot ;
M. Didier-Noel Carlotti, ayant pour suppléant M. Bernard Bouvy ;
M Arnaud Lebret, ayant pour suppléant M. Dominique Balloy ;
M Arnaud Deleu, ayant pour suppléant Mme Marie-Anne Barthelemy.

2° Au titre d'enseignants-chercheurs assurant un enseignement dans les domaines ci-après indiqués :

a) Animaux de compagnie, de loisir et de sport :
M. Pascal Fayolle, ayant pour suppléant M. Eric Viguier.

b) Biologie médicale :
Mme Brigitte Siliart, ayant pour suppléante Mme A.M. Colle.

c) Sécurité et qualité des aliments et industries agroalimentaires :
Mme Catherie Magras, ayant pour suppléant M. Hubert Brugère ;

d) Productions animales :
M. François Schelcher, ayant pour suppléant M. Yves Millemann.

3° En qualité de personnalité qualifiée, pour chacun des domaines indiqués :

M. Jean-François Labbe, ayant pour suppléant M. Philippe Le Coz ;
M. Eric Guaguère, ayant pour suppléant M. Emmanuel Bensignor ;
M. Jean-Yves Gauchot, ayant pour suppléant M. Vincent Carlier ;
Mme Claire Feillou, ayant pour suppléante Mme Viviane Tkaczuk-Moquay.

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 5 mars 1993 susvisé, les membres du Conseil national de la spécialisation vétérinaire sont nommés pour une durée de quatre ans.

Article 3

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 13 MAI 2011

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Marion ZALAY